



Volet

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe*****18155618***

de

Déposé / Reçu le

12 OCT. 2018au greffe du tribunal de commerce
francophone de BruxellesN° d'entreprise : **0442 623 569**

Dénomination

(en entier) : **COMPAGNIE INTERNATIONALE DE PARTICIPATIONS**

(en abrégé) :

Forme juridique : **société anonyme**Adresse complète du siège : **Avenue des Olympiades 2, 1140 Evere.**

Objet de l'acte : Renouvellement du mandat du commissaire ; démission de deux administrateurs ; cooptation de deux administrateurs ; nomination d'un administrateur délégué ; procuration pour les formalités de publication ; élection définitive de deux administrateurs.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 Octobre 2016 qui a approuvé les comptes 2015, que le mandat du commissaire, la société civile ayant adopté la forme d'une société coopérative à responsabilité limitée RSM InterAudit Cvba-Scrl, rue Antoine de Saint-Exupéry 14 - B 6041 Gosselies, représentée par Monsieur Lejuste Thierry, a été renouvelé pour les trois prochains exercices.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 1 juin 2018 que :

1) le conseil d'administration a pris acte de la démission de Monsieur Colm O'Higgins (en tant qu'administrateur et administrateur délégué) et de Madame Francoise Hérouin (en tant qu'administrateur) avec effet au 31 mars 2018 ;

2) le conseil d'administration a décidé de coopter, comme administrateurs, avec effet immédiat, Monsieur Nicolas Husson, domicilié à 285 Route du Maroc, 01280 Preveissin-Moens, France, et Monsieur Jacques Demaël, domicilié à rue Bourg du Four 24, 1070 Aubonne, Suisse.

L'assemblée générale, lors de la première réunion, procédera à l'élection définitive.

3) Monsieur Alain Brodeur est nommé comme administrateur délégué avec effet immédiat.

Par conséquent, le conseil d'administration est composé comme suit :

- Alain Brodeur, administrateur délégué ;
- Nicolas Husson, administrateur ; et
- Jacques Demaël, administrateur.

4) le conseil d'administration a octroyé des pouvoirs spéciaux à Johan Lagae et Els Bruls, élisant domicile à Rue Neerveld 101-103, 1200 Bruxelles, chacun avec le pouvoir d'agir seul et avec pouvoir de substitution, en vue (i) d'accomplir les formalités de publication nécessaires ou utiles relatives à la décision susmentionnée, y compris la préparation et la signature de tout document ou formulaire (de publication) requis, et le dépôt de tels documents et formulaires auprès du greffe du tribunal de commerce compétent, (ii) d'accomplir toutes les formalités (entre autres auprès d'un guichet d'entreprises) nécessaires ou utiles afin d'assurer l'enregistrement ou la modification de l'information sociétaire de la Société auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises, et (iii) d'accomplir toutes les formalités, le cas échéant, auprès de l'administration de la TVA ou l'administration fiscale, la Banque Nationale de Belgique, les autorités de la sécurité sociale, les secrétariats sociaux et toute autre institution, administration, autorité ou entité, publique ou privée (y compris les employés, les clients, les fournisseurs, les créanciers, les débiteurs, et toute autre partie intéressée).

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 23/10/2018 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).



Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 7 juin 2018 que l'assemblée a nommé comme administrateurs, avec effet immédiat, Monsieur Nicolas Husson, domicilié à 285 Route du Maroc, 01280 Prevessin-Moens, France, et Monsieur Jacques Demaël, domicilié à rue Bourg du Four 24, 1070 Aubonne, Suisse.

Par conséquence, le conseil d'administration est composé comme suit :

- Alain Brodeur, administrateur délégué ;
- Nicolas Husson, administrateur ; et
- Jacques Demaël, administrateur.

Pour extrait conforme,

Johan Lagae,
Avocat et mandataire spécial.